



# 1 Compte de résultat pour 1998

		<b>1998</b> en millions de francs	<b>1997</b> en millions de francs	Variation en %
	Voir annexe, chiffre			
<b>Produit</b>				
des opérations sur or	01	42,6	2,6	-
des placements de devises	02	3 091,3	2 067,5	+49,5
de la position de réserve au FMI	03	123,8	69,9	+77,1
des moyens de paiement internationaux	04	14,0	14,0	-0,0
des crédits d'aide monétaire	05	19,5	12,9	+51,2
<b>Produit</b>				
des créances en francs suisses résultant de pensions de titres	06	84,2	-	-
des créances à court terme sur débiteurs suisses	07	5,9	22,9	-74,2
des avances sur nantissement	08	0,7	0,9	-22,2
des créances sur les correspondants en Suisse	09	1,4	1,7	-17,6
des titres suisses	10	220,0	262,4	-16,2
Autres produits	11	15,1	13,4	+12,7
<b>Produit brut</b>		<b>3 618,4</b>	<b>2 468,4</b>	<b>+46,6</b>
Charges d'intérêts	12	-126,1	-67,1	+87,9
Charges afférentes aux billets de banque	13	-45,5	-32,0	+42,2
Charges de personnel	14	-81,1	-79,6	+1,9
Autres charges d'exploitation	15	-60,3	-55,2	+9,2
Amortissements sur les immobilisations corporelles	16	-17,0	-9,9	+71,7
<b>Produit net</b>		<b>3 288,5</b>	<b>2 224,5</b>	<b>+47,8</b>
Ajustements de valeur dus aux cours de change	17	-871,2	1 765,2	-
Charges extraordinaires	18	-22,9	-100,0	-
Produit extraordinaire		0,0	6,0	-
<b>Résultat global</b>		<b>2 394,5</b>	<b>3 895,7</b>	<b>-38,5</b>
Attribution aux provisions	19	-886,5	-3 287,7	-
<b>Bénéfice de l'exercice</b>	48	<b>1 508,0</b>	<b>608,0</b>	<b>+148,0</b>

## 2 Bilan au 31 décembre 1998

en millions de francs

		1998	1997
Actif	Voir annexe, chiffre		
<b>Or et créances résultant d'opérations sur or</b>			
Or	20	11 045,5	11 448,2
Créances résultant d'opérations sur or	21	884,6	458,3
<b>Placements de devises</b>			
non couverts contre le risque de change	22	45 005,7	40 780,2
couverts contre le risque de change (swaps)	23	7 800,1	12 490,3
Position de réserve au FMI	24	3 070,6	2 765,0
Moyens de paiement internationaux	25	390,8	452,4
Crédits d'aide monétaire	26	768,3	315,4
<b>Créances en francs suisses</b>			
résultant de pensions de titres	27	17 348,3	–
Créances à court terme sur débiteurs suisses	28	–	673,5
Avances sur nantissement	29	0,3	0,4
Créances sur les correspondants en Suisse	30	378,8	415,4
Titres suisses	31	5 010,0	4 941,0
<b>Participations</b>			
Participations	32	89,4	89,6
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Immobilisations corporelles	33	563,0	567,4
<b>Autres actifs</b>			
Autres actifs	34	480,4	482,2
<b>Capital-actions non versé</b>			
Capital-actions non versé	46	25,0	25,0
		<b>92 860,7</b>	<b>75 904,5</b>

		1998	1997
	Voir annexe, chiffre		
<b>Passif</b>			
<b>Billets en circulation</b>	35	<b>33 218,8</b>	<b>32 141,8</b>
<b>Comptes de virements des banques en Suisse</b>	36	<b>6 860,1</b>	<b>5 100,8</b>
<b>Engagements envers la Confédération</b>			
à vue	37	<b>147,6</b>	<b>155,6</b>
à terme	38	<b>14 972,0</b>	<b>2 301,7</b>
<b>Comptes de virements de banques et d'institutions étrangères</b>	39	<b>163,5</b>	<b>47,3</b>
<b>Autres engagements à vue</b>	40	<b>236,1</b>	<b>230,3</b>
<b>Engagements en francs suisses</b>			
résultant de pensions de titres	41	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Engagements en monnaies étrangères</b>	42	<b>175,9</b>	<b>–</b>
<b>Autres passifs</b>	43	<b>265,3</b>	<b>914,7</b>
<b>Provisions</b>			
pour risques de marché, de crédit et de liquidité	44	<b>34 728,6</b>	<b>33 842,2</b>
pour risques d'exploitation	45	<b>471,7</b>	<b>450,0</b>
<b>Capital-actions</b>	46	<b>50,0</b>	<b>50,0</b>
<b>Fonds de réserve</b>	47	<b>63,0</b>	<b>62,0</b>
<b>Bénéfice résultant du bilan – Bénéfice de l'exercice</b>	48	<b>1 508,0</b>	<b>608,0</b>
		<b>92 860,7</b>	<b>75 904,5</b>

## 3 Annexe au 31 décembre 1998

### 3.1 Rappel des activités

La Banque nationale suisse, société anonyme avec sièges à Berne et à Zurich, est la banque centrale de la Suisse. En vertu de la constitution, elle est chargée d'exercer le monopole d'émission des billets de banque, de mener une politique monétaire servant les intérêts généraux du pays et de faciliter le trafic des paiements. Les opérations qu'elle peut conclure sont énumérées dans la loi qui la régit. La Banque nationale passe des opérations avec des banques en Suisse et à l'étranger, des offices fédéraux, d'autres banques centrales et des organisations internationales.

Le mandat macroéconomique de la Banque nationale a priorité sur la recherche d'un bénéfice. La Banque nationale est la seule institution qui, en Suisse, peut créer à volonté de la monnaie. Elle ne doit pas rémunérer les billets en circulation ni les avoirs que les banques détiennent en comptes de virements. Le produit qu'elle tire de ses actifs dépasse par conséquent largement ses dépenses de fonctionnement. Comme elle gère les réserves monétaires de la Suisse, elle est toutefois exposée à des risques considérables de marché, de crédit et de liquidité, qui sont couverts par des provisions appropriées. Celles-ci jouent également un rôle monétaire. Elles permettent en effet à la Banque nationale de constituer des réserves de devises suffisantes. Les provisions doivent croître au moins au même rythme que le produit national brut (voir pages 95 s).

Au 31 décembre 1998, la Banque nationale occupait 610 personnes, soit 567,4 emplois à plein temps. Un an auparavant, son personnel était de 621, ou 577,3 emplois à plein temps. En plus de ses sièges de Berne et de Zurich, l'institut d'émission était présent par des succursales, jusqu'à fin 1998, à Aarau, Bâle, Genève, Lausanne, Lucerne, Lugano, Neuchâtel et Saint-Gall. La mise en œuvre de la nouvelle stratégie en matière de numéraire a engendré et engendrera des modifications dans le réseau de comptoirs (voir page 63).

### 3.2 Principes de comptabilisation et d'évaluation

Pour autant que la loi sur la Banque nationale (LBN) n'en dispose pas autrement, la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des comptes sont conformes aux prescriptions du code des obligations et prennent en considération les particularités de l'institut d'émission qui sont commentées ci-après. En ce sens, les comptes sont également conformes aux recommandations relatives à la présentation des comptes (RPC). Etant donné son champ d'activité particulier, la Banque nationale ne dresse aucun tableau de financement ni ne publie des comptes semestriels.

Depuis le mois d'avril 1998, la Banque nationale recourt à un nouvel instrument de politique monétaire, les pensions de titres (voir pages 28 et 32). Que les pensions de titres soient utilisées pour créer ou pour résorber des liquidités, seul leur volet monétaire est comptabilisé.

Principes généraux

Modifications apportées  
d'une année à l'autre

Les contrats à terme sur taux d'intérêt («futures») sont utilisés occasionnellement depuis 1998. Ils servent à gérer la durée moyenne d'immobilisation des capitaux («duration») pour les placements de devises et sont évalués quotidiennement à leur valeur de marché (valeur de remplacement).

Pour les autres postes de l'actif et du passif, les principes de comptabilisation et d'évaluation appliqués en 1997 sont restés inchangés. Tant pour le bilan que pour le compte de résultat, les données sont donc directement comparables d'une année à l'autre.

Toutes les opérations sont saisies le jour de leur conclusion. L'inscription au bilan est faite cependant sur la base de la date valeur. Les opérations conclues en 1998, avec valeur en 1999, figurent dans les opérations hors bilan.

L'or et les *créances résultant d'opérations sur or* sont évalués au prix officiel de fr. 4595,74 le kilogramme, selon l'arrêté du Conseil fédéral du 9 mai 1971 fixant la parité-or du franc. Pour les créances résultant d'opérations sur or, il est tenu compte des intérêts courus.

Les *placements de devises négociables* et les *titres suisses* sont évalués aux prix du marché en fin d'année.

Les *créances* et les *engagements résultant de pensions de titres* sont portés au bilan à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Seul le volet monétaire de l'opération est comptabilisé; en d'autres termes, les titres que l'emprunteur remet au prêteur sont traités comme s'ils servaient de garantie pour le crédit.

Les *contrats à terme en cours sur devises et instruments de taux d'intérêt (y compris les «futures»)* ainsi que les opérations au comptant qui n'ont pas encore été exécutées et qui portent sur des placements négociables sont évalués aux prix du marché (valeurs de remplacement) en fin d'année. Les valeurs brutes de remplacement, positives ou négatives, sont portées au bilan dans les autres actifs ou les autres passifs.

Les *participations* sont évaluées à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements économiquement justifiés. S'il s'agit de participations minoritaires de peu d'importance dans des sociétés cotées en bourse, l'évaluation est faite aux prix du marché.

Les participations étant insignifiantes en regard des opérations de base, des comptes consolidés ne sont pas établis.

Les *immobilisations corporelles* (y compris le stock de billets de banque) sont évaluées à leur prix d'acquisition, déduction faite des amortissements économiquement justifiés.

Les *autres éléments* sont portés au bilan à leur valeur nominale, le cas échéant intérêts courus en sus.

La conversion en francs des postes en monnaies étrangères est opérée aux cours de fin d'année, alors que les produits tirés des postes en monnaies étrangères sont convertis aux cours appliqués lors de leur comptabilisation.

Saisie et comptabilisation  
des opérations

Principes d'évaluation

## Cours des principales monnaies étrangères

	Fin 1998	Fin 1997	Variation en %
Dollar des Etats-Unis	1,3772	1,4549	-5,3
Mark allemand	82,1400	81,2400	+1,1
Yen japonais	1,2110	1,1196	+8,2
Florin néerlandais	72,8600	72,0600	+1,1
Livre sterling	2,2826	2,4082	-5,2
Couronne danoise	21,5600	21,3200	+1,1
Droit de tirage spécial	1,9218	1,9645	-2,2
Ecu	1,6037	1,6040	-0,0

### 3.3 Commentaire du compte de résultat

#### Résumé

Les placements de devises ont fortement influé sur le compte de résultat. D'une année à l'autre, le produit des avoirs en monnaies étrangères s'est accru de 50,1% pour atteindre 3248,6 millions de francs. Celui des autres postes a progressé de 21,6%, passant à 369,8 millions de francs. Ainsi, un produit brut de 3618,4 millions de francs (+46,6%) a été obtenu. Les charges ont augmenté de 35,4% pour s'inscrire à 330 millions de francs. Le produit net s'est par conséquent établi à 3288,5 millions de francs, soit à un montant supérieur de 47,8% à celui de 1997. Des variations négatives de valeur, pour un montant de 871,2 millions de francs, ont découlé de l'évolution des cours de change. Quant aux postes extraordinaires, ils se sont soldés par une charge de 22,9 millions de francs. Au total, un résultat global positif de 2394,5 millions de francs a été dégagé. Après attribution de 886,5 millions aux provisions, le bénéfice annuel est de 1508 millions de francs.

Chiffre 01 du compte  
de résultat

#### Produit des opérations sur or

Les prêts d'or ont permis d'enregistrer un produit de 42,6 millions de francs, contre 2,6 millions l'année précédente. La forte hausse a découlé avant tout du fait que la Banque nationale n'est autorisée à passer de telles opérations que depuis novembre 1997.

Chiffres 02 à 05 du compte  
de résultat

#### Produit des postes en monnaies étrangères

Le produit des placements de devises, de la position de réserve au FMI, des moyens de paiement internationaux et des crédits d'aide monétaire a progressé de 1084,3 millions pour atteindre 3248,6 millions de francs. D'une année à l'autre, les avoirs en monnaies étrangères ont en moyenne légèrement augmenté, et la durée résiduelle des placements de devises s'est nettement accrue. Les rendements généralement meilleurs sur les placements de plus longue durée et les gains en capital découlant de la baisse des taux d'intérêt ont eu des effets positifs sur le produit des postes en monnaies étrangères.

### Produit des créances en francs suisses résultant de pensions de titres

Chiffre 06 du compte de résultat

Les pensions de titres en francs suisses ont dégagé un produit de 84,2 millions de francs. La Banque nationale passe de telles opérations depuis avril 1998.

### Produit des créances à court terme sur débiteurs suisses

Chiffre 07 du compte de résultat

Les swaps portant sur des créances comptables à court terme sur la Confédération ont été entièrement remplacés, à partir de fin avril, par des pensions de titres. Le produit des créances à court terme sur débiteurs suisses, qui était encore de 22,9 millions de francs en 1997, a par conséquent reculé, passant à 5,9 millions.

### Produit des avances sur nantissement

Chiffre 08 du compte de résultat

En moyenne annuelle, le taux lombard et le recours aux avances sur nantissement ont diminué. Aussi le produit des avances sur nantissement s'est-il inscrit à 0,7 million de francs, contre 0,9 million l'année précédente.

### Produit des créances sur les correspondants en Suisse

Chiffre 09 du compte de résultat

Le produit des créances sur les correspondants en Suisse a fléchi de 0,3 million pour s'établir à 1,4 million de francs. Le taux de l'escompte n'a pas varié, mais les avoirs ont diminué d'une année à l'autre.

### Produit des titres suisses

Chiffre 10 du compte de résultat

Les titres suisses ont dégagé un produit (intérêts et gains de cours) de 220 millions de francs, contre 262,4 millions en 1997. Le niveau des taux d'intérêt ayant marqué un nouveau repli, seuls des placements à des rendements plus bas ont pu être opérés en 1998. En outre, la durée du portefeuille a fléchi, passant de 3,8 à 3,3 ans. Les répercussions des rendements inférieurs pour les durées plus courtes n'ont été que partiellement compensées par les gains de cours enregistrés, à la suite de la baisse des taux d'intérêt, sur les titres ayant une longue durée résiduelle.

### Autres produits

Chiffre 11 du compte de résultat

	1998 en millions de francs	Variation en 1998 en millions de francs
Commissions	3,2	+0,7
Produit des participations	5,1	+0,9
Produit des immeubles <sup>1</sup>	6,3	-0,4
Autres produits ordinaires	0,6	+0,5
Total des autres produits	15,1	+1,7

1 Le produit des immeubles résulte de la location à des tiers de locaux qui appartiennent à la Banque, mais que celle-ci n'occupe pas elle-même, ainsi que du bâtiment «Zum Neuen Froschauer», à Zurich, qui sert de réserve de locaux.

### Charges d'intérêts

Les charges d'intérêts ont porté sur 126,1 millions de francs, contre 67,1 millions en 1997. Leur augmentation est due à l'accroissement que les engagements nets envers la Confédération ont enregistré depuis l'introduction des pensions de titres et doit par conséquent être mise en rapport avec le produit de ces pensions.

	1998	Variation en 1998
	en millions de francs	en millions de francs
Charges d'intérêts sur engagements envers la Confédération	197,2	+70,2
Produit des fonds fédéraux placés sur le marché	-77,1	+11,0
Charges nettes d'intérêts sur engagements envers la Confédération	120,1	+59,2
Intérêts versés aux déposants sur leurs avoirs	5,6	-0,6
Charges d'intérêts sur engagements en francs suisses et en monnaies étrangères résultant de pensions de titres	0,4	+0,4
<b>Total des charges d'intérêts</b>	<b>126,1</b>	<b>+59,0</b>

### Charges afférentes aux billets de banque

Les charges afférentes aux billets de banque sont constituées des amortissements opérés sur le stock, à l'actif du bilan, de billets de la 8<sup>e</sup> émission. Les billets sont amortis lors de leur mise en circulation. La forte hausse de ces charges s'explique par l'émission, en 1998, des nouvelles coupures de 1000 et, surtout, de 100 francs, les amortissements sur les autres coupures ayant généralement diminué.

### Charges de personnel

	1998	Variation en 1998	
	en millions de francs	en millions de francs	en %
Salaires, traitements et allocations	64,4	+2,5	+4,0
Assurances sociales	11,6	+0,3	+2,7
Autres charges afférentes au personnel	4,0	-1,4	-25,9
Attribution aux institutions de prévoyance	1,0	-	-
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>81,1</b>	<b>+1,5</b>	<b>+1,9</b>

Les autres charges afférentes au personnel englobent principalement les dépenses pour le recrutement, la formation et les possibilités de repas.

	1998	Variation en 1998	
	en millions de francs	en millions de francs	en %
Charges directes pour opérations bancaires	10,6	+2,3	+27,4
Locaux	15,1	-3,1	-17,0
Equipements	6,0	+0,5	+9,1
Divers	28,5	+5,3	+22,8
<b>Total des autres charges d'exploitation</b>	<b>60,3</b>	<b>+5,0</b>	<b>+9,1</b>

### Charges directes pour opérations bancaires

Il s'agit des charges directement liées à la circulation des billets (y compris les dédommagements versés aux agences gérées par d'autres banques) ainsi que des commissions et frais découlant de la gestion des placements financiers et de l'or.

### Locaux

Les charges afférentes aux locaux englobent les frais pour l'entretien et l'exploitation des bâtiments ainsi que les loyers payés à des tiers.

### Equipements

Les charges concernant les équipements portent sur les dépenses pour l'entretien et la maintenance des véhicules, des machines, du mobilier ainsi que du matériel et des logiciels informatiques.

### Divers

Sous «Divers» figurent, outre les frais administratifs généraux, les charges pour des conseils et soutiens fournis par des tiers (9 millions de francs, contre 4,8 millions en 1997), ainsi que les dépenses pour l'accès à l'information et pour la sécurité.

Les contributions aux coûts d'exploitation du Centre d'études de Gerzensee (5,9 millions de francs, contre 5 millions en 1997) et du Hasli-centre (0,5 million, contre 0,6 million en 1997), le centre de vacances et de formation de la Banque nationale, y sont également comptabilisées.

### Amortissements sur les immobilisations corporelles

Un montant de 13,3 millions de francs (1997: 9,7 millions) a été consacré aux amortissements sur les autres immobilisations corporelles, soit le mobilier, les machines et appareils, les véhicules et les investissements dans le domaine de l'informatique. Ces acquisitions sont amorties sur une période de trois à douze ans. Les amortissements sur les immeubles ont porté sur 3,7 millions de francs, contre 0,2 million en 1997.

### Ajustements de valeur dus aux cours de change

Les avoirs en monnaies étrangères, à savoir les postes «Placements de devises», «Position de réserve au FMI», «Moyens de paiement internationaux» et «Crédits d'aide monétaire», ont fait l'objet des ajustements de valeur suivants:

	1998	1997
	en millions de francs	en millions de francs
Dollars des Etats-Unis	-941,7	+2 247,3
Marks allemands	+137,4	-440,6
Yens japonais	+169,1	-68,5
Florins néerlandais	-0,4	
Livres sterling	-102,0	
Couronnes danoises	-16,4	
Droits de tirage spéciaux	-116,7	
Autres monnaies	-0,5	+27,0
<b>Total</b>	<b>-871,2</b>	<b>+1 765,2</b>

### Charges extraordinaires

Ce poste comprend des attributions aux provisions, soit 20 millions de francs pour les coûts de mises à la retraite anticipée du fait de la nouvelle stratégie en matière de numéraire (voir pages 63s) et 2,5 millions pour les frais de révision afférents au Fonds en faveur des victimes de l'Holocauste/Shoah dans le besoin. Il englobe également une contribution de 0,3 million de francs versée par la Banque nationale au canton du Tessin qui s'est opposé aux prétentions formulées dans le cadre de l'affaire Granville Gold Trust Switzerland.

### Attribution aux provisions

Grâce à la forte hausse des produits tirés des avoirs en monnaies étrangères, un montant de 886,5 millions de francs (1997: 3 287,7 millions) a pu être attribué aux provisions. Ainsi, les provisions atteignent le volume minimal qui est visé pour des raisons monétaires (voir pages 95s). Le bénéfice annuel s'élève à 1508 millions de francs. La résolution concernant la répartition du bénéfice figure à la page 98.

## 3.4 Commentaire du bilan

En 1998, la somme du bilan s'est accrue d'environ 17 milliards pour atteindre près de 93 milliards de francs. Cette forte progression s'explique en majeure partie par l'expansion des fonds déposés à terme fixe par la Confédération à la Banque nationale, fonds que celle-ci n'a que partiellement placés sur le marché. Pour couvrir le restant des besoins du marché en liquidités, la Banque nationale a conclu davantage de pensions de titres. Ces opérations sur le marché monétaire ont entraîné une hausse des engagements nets envers la Confédération (au passif) et des créances en francs suisses résultant de pensions de titres (à l'actif).

### Or et créances résultant d'opérations sur or

Chiffres 20 et 21 du bilan

#### Or

Les avoirs en or détenus sous forme métallique ont diminué de 87,6 tonnes à la suite de l'augmentation des prêts d'or accordés par la Banque nationale. Ces avoirs sont stockés à divers endroits, en Suisse et à l'étranger.

	1998		Variation en 1998
	en tonnes	en millions de francs	en millions de francs
Lingots	2 228,2	10 240,2	-402,7
Pièces d'or	175,2	805,3	-
Total	2 403,4	11 045,5	-402,7

#### Créances résultant d'opérations sur or

Il s'agit de créances non gagées résultant de prêts d'or. Les opérations sont passées avec des banques et des maisons de titres, suisses et étrangères, de premier ordre. A fin 1998, elles portaient sur 186,8 tonnes d'or, soit sur 858,4 millions de francs au prix officiel de l'or. En outre, les intérêts courus s'élevaient à 26,3 millions de francs.

#### Placements de devises

Les devises sont placées indifféremment, qu'elles soient couvertes contre le risque de change ou non. Les titres publics sont libellés pour la plupart dans la monnaie de l'Etat débiteur. Les avoirs dans des institutions monétaires sont constitués des dépôts à la BRI et des placements en titres émis par la Banque mondiale. Les placements bancaires sont opérés dans des établissements bénéficiant d'une très bonne notation.

Chiffres 22 et 23 du bilan

## Répartition selon la monnaie<sup>1</sup>

	1998			Variation en 1998	
	en millions de la monnaie détenue	de francs	part en %	en millions de la monnaie détenue	de francs
Dollars des Etats-Unis	19 842,7	27 327,3	51,8	-9 033,8	-14 685,1
dont					
non couverts	16 397,7	22 582,9	42,8	-3 893,8	-6 939,2
couverts (swaps)	3 445,0	4 744,5	9,0	-5 140,0	-7 745,9
Marks allemands	22 475,8	18 461,6	35,0	+11 187,5	+9 291,0
dont					
non couverts	18 755,8	15 406,0	29,2	+7 467,5	+6 235,4
couverts (swaps)	3 720,0	3 055,6	5,8	+3 720,0	+3 055,6
Yens japonais	215 418,1	2 608,7	4,9	+52 661,7	+786,5
Florins néerlandais	2 017,4	1 469,9	2,8	+1 662,4	+1 214,1
Livres sterling	726,8	1 659,0	3,1	+726,0	+1 657,2
Couronnes danoises	5 821,0	1 255,0	2,4	+5 819,5	+1 254,7
Autres		24,1	0,0		+16,8
<b>Total</b>		<b>52 805,7</b>	<b>100,0</b>		<b>-464,9</b>

## Répartition selon le débiteur<sup>1</sup>

	1998			Variation en 1998	
	en millions		part en %	en millions	
	de la monnaie détenue	de francs		de la monnaie détenue	de francs
<b>Titres publics</b>					
Dollars des Etats-Unis	11 377,9	15 669,7	29,7	-4 538,5	-7 487,1
Marks allemands	19 802,3	16 265,6	30,8	+8 810,5	+7 335,9
Yens japonais	212 243,2	2 570,3	4,9	+50 776,6	+762,5
Florins néerlandais	2 002,9	1 459,3	2,8	+1 650,2	+1 205,1
Livres sterling	660,3	1 507,1	2,9	+660,3	+1 507,1
Couronnes danoises	5 818,2	1 254,4	2,4	+5 818,2	+1 254,4
<b>Total</b>		<b>38 726,4</b>	<b>73,3</b>		<b>+4 577,9</b>
<b>Institutions monétaires</b>					
Dollars des Etats-Unis	3 524,3	4 853,7	9,2	-4 590,9	-6 953,2
Marks allemands	1 353,0	1 111,4	2,1	+1 310,0	+1 076,4
Yens japonais	1 171,8	14,2	0,0	-65,9	+0,4
Florins néerlandais	6,7	4,9	0,0	+4,7	+3,5
Livres sterling	13,3	30,5	0,1	+12,6	+28,8
Couronnes danoises	2,3	0,5	0,0	+1,0	+0,2
<b>Total</b>		<b>6 015,0</b>	<b>11,4</b>		<b>-5 844,0</b>
<b>Banques</b>					
Dollars des Etats-Unis	4 940,5 <sup>2</sup>	6 804,1	12,9	+95,7	-244,6
Marks allemands	1 320,5	1 084,7	2,1	+1 067,0	+878,7
Yens japonais	2 003,1	24,3	0,0	+1 951,0	+23,7
Florins néerlandais	7,7	5,6	0,0	+7,4	+5,4
Livres sterling	53,2	121,4	0,2	+53,1	+121,2
Couronnes danoises	0,5	0,1	0,0	+0,3	+0,1
Autres		24,1	0,0		+16,8
<b>Total</b>		<b>8 064,3</b>	<b>15,3</b>		<b>+801,3</b>
<b>Total</b>		<b>52 805,7</b>	<b>100,0</b>		<b>-464,9</b>

1 Dont placements non négociables: 4650 millions de francs (5487,7 millions à fin 1997)

2 Dont 66,8% sont placés dans des institutions bénéficiant d'une garantie indirecte de l'Etat.

Le montant figurant au bilan comprend des papiers-valeurs utilisés dans des pensions de titres (174,6 millions de francs aux prix du marché) et d'autres (240,1 millions aux prix du marché) qui servent de garanties, chez des partenaires, pour des contrats à terme («initial margins»).

**Position de réserve au FMI**

La position de réserve correspond à la différence entre la quote-part de la Suisse au FMI, quote-part qui est fournie par la Banque nationale, et les avoirs à vue en francs du FMI à la Banque nationale. Elle revêt les caractéristiques des réserves monétaires et peut être utilisée en tout temps par la Banque nationale pour couvrir un déficit de la balance suisse des paiements.

	1998		Variation en 1998	
	en millions		en millions	
	de DTS	de francs	de DTS	de francs
Quote-part de la Suisse au FMI	2 470,4	4 747,6	–	–105,4
./.. Avoirs à vue, en francs, du FMI à la Banque nationale	872,6	1 677,0	–190,3	–411,0
Position de réserve au FMI	1 597,8	3 070,6	+190,3	+305,6

**Moyens de paiement internationaux**

Les droits de tirage spéciaux (DTS) sont des avoirs à vue, rémunérés, au FMI. La Banque nationale s'est engagée envers le FMI à acheter des DTS, contre devises, jusqu'à concurrence d'un avoir de 200 millions de DTS. Les écus que détenait la Banque nationale reposaient sur des swaps systématiquement renouvelables et étaient placés à court terme à l'Institut monétaire européen (IME). Ces swaps n'ont plus été renouvelés à leur échéance de fin avril 1998.

	1998		Variation en 1998		Limite encore disponible à fin 1998 en millions de la monnaie détenue
	en millions		en millions		
	de la monnaie détenue	de francs	de la monnaie détenue	de francs	
DTS	203,3 <sup>1</sup>	390,8	+24,9	+40,3	7,7
Ecus	–	–	–63,5	–101,9	
Total		390,8		–61,6	

1 Y compris les intérêts courus sur la position de réserve au FMI

**Crédits d'aide monétaire**

Les crédits bilatéraux à moyen terme, en dollars des Etats-Unis, sont des aides à la balance des paiements, mises sur pied sur le plan international. La Suisse y participe en accordant une tranche.

La facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR II) est un compte de fiducie administré par le FMI. Ce compte permet au FMI d'accorder, à des conditions particulièrement avantageuses, des crédits à long terme à des pays en développement à faible revenu.

Les accords généraux d'emprunt (AGE) et les nouveaux accords d'emprunt (NAE) constituent des mécanismes spéciaux de crédits grâce auxquels le FMI peut se procurer des fonds supplémentaires, lorsque ses propres ressources sont insuffisantes.

La Confédération donne à la Banque nationale une garantie portant sur les intérêts et le capital pour les crédits bilatéraux et la contribution de la Suisse au compte de prêts de la FASR II, mais non pour la participation aux AGE et aux NAE (voir pages 57ss).

	Montant utilisé à fin 1998		Variation en 1998		Limite encore disponible à fin 1998
	en millions		en millions		en millions
	de dollars	de francs	de dollars	de francs	de dollars
<b>Crédits bilatéraux</b>					
République tchèque	-	-	-26,8	-39,0	-
République slovaque	-	-	-13,4	-19,5	-
Roumanie	48,2	66,4	-0,1 <sup>1</sup>	-3,8	-
Bulgarie	32,3	44,5	-	-2,5	-
<b>Total</b>	<b>80,5</b>	<b>110,8</b>	<b>-40,3</b>	<b>-65,0</b>	<b>-</b>
	en millions		en millions		en millions
	de DTS	de francs	de DTS	de francs	de DTS
<b>Facilités de crédit à la disposition du FMI</b>					
AGE	87,1	167,5	+87,1	+167,5	
NAE	144,0	276,7	+144,0	+276,7	
<b>Total AGE et NAE</b>	<b>231,1</b>	<b>444,2</b>	<b>+231,1</b>	<b>+444,2</b>	<b>1 326,9</b>
FASR II	111,0	213,3	+39,9	+73,7	42,4
<b>Total</b>	<b>342,1</b>	<b>657,5</b>	<b>+271,0</b>	<b>+517,9</b>	<b>1 369,3</b>
<b>Total</b>		<b>768,3</b>		<b>+452,9</b>	

1 Intérêts courus

**Créances en francs suisses résultant de pensions de titres**

Les pensions de titres sont devenues le plus important instrument de politique monétaire. Elles permettent de fournir des liquidités aux banques, contre la prise en pension de papiers-valeurs. Les créances résultant de pensions de titres sont garanties entièrement par des obligations émises en francs suisses par des débiteurs suisses et étrangers et éligibles à la Banque nationale, mais aussi par des créances comptables à court terme sur la Confédération et des cantons.

**Créances à court terme sur débiteurs suisses**

Après avoir conclu, le 20 avril 1998, les premières pensions de titres, la Banque nationale n'a plus passé de swaps sur créances comptables à court terme.

**Avances sur nantissement**

Pour faire face à des resserrements passagers et imprévus de liquidités, les banques et la Confédération peuvent recourir à des avances sur nantissement. Au total, 200 limites étaient ouvertes à fin 1998, contre 241 un an auparavant.

Les limites ouvertes, la valeur des gages et le recours aux avances sur nantissement ont évolué comme suit:

	1998	Variation en 1998
	en millions de francs	en millions de francs
Limites ouvertes, en fin d'année	8 871,3	-29,2
Valeur des gages, en fin d'année <sup>1</sup>	9 629,1	+216,1
Recours aux avances, en moyenne annuelle	18,1	-3,2
Recours aux avances, maximum journalier	633,3	+82,2

<sup>1</sup> Prix du marché, moins 10 à 35 %

**Créances sur les correspondants en Suisse**

Opérant en qualité de correspondants de la Banque nationale, 752 comptoirs (1997: 767) de 80 banques (81) contribuent à équilibrer les besoins régionaux en numéraire, notamment de la Poste et des CFF, et couvrent les besoins d'offices fédéraux. Les créances sont rémunérées au taux de l'escompte.

## Titres suisses

Il s'agit d'obligations cotées.

Chiffre 31 du bilan

	1998		Variation en 1998
	en millions de francs	part en %	en millions de francs
Confédération	995,8	19,9	+22,1
Cantons	1 368,2	27,3	+62,9
Communes	610,7	12,2	+9,0
Centrales de lettres de gage	1 010,3	20,2	+48,7
Banques	1 025,0	20,5	-73,9
Total, aux prix du marché <sup>1</sup>	5 010,0	100,0	+69,0
Total, valeur nominale	4 432,9		+67,5

1 Evaluation aux cours de fin d'année, intérêts courus en sus

Le montant figurant au bilan comprend des titres qui, pour 0,4 million de francs (aux prix du marché), ont été utilisés lors d'appels de marge pour des pensions de titres en francs suisses.

## Participations et immobilisations corporelles

Chiffres 32 et 33 du bilan

### Présentation de l'actif immobilisé en millions de francs

	Valeur à fin 1997	Investissements	Désinvestissements	Amortissements	Valeur à fin 1998
<b>Participations non consolidées</b>					
Orell Füssli	27,0				27,0
BRI	61,0				61,0
Divers	1,6			0,1	1,5
Total	89,6			0,1	89,4
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Stock de billets de banque	183,0	36,7		45,5	174,2
Immeubles <sup>1</sup>	356,2	1,7		3,7	354,1
Autres immobilisations corporelles <sup>2</sup>	28,3	19,6		13,3	34,6
Total	567,4	58,0		62,5	563,0

1 La valeur d'assurance incendie des immeubles s'élevait à 425,7 millions de francs à fin 1998, contre 416,6 millions un an auparavant.

2 La valeur d'assurance incendie des autres immobilisations corporelles s'élevait à 57,8 millions de francs à fin 1998, contre 55,1 millions un an auparavant.

## Participations

La Banque nationale détient 33,34% du capital-actions d'Orell Füssli Arts Graphiques SA, Zurich, l'entreprise qui fabrique les billets de banque suisses. La participation de 3,1% à la BRI est détenue pour des raisons de coopération monétaire internationale.

Sous *Divers* figuraient, à fin 1998, les actions de Telekurs Holding SA, Zurich, de Sihl, Papeteries zurichoises sur Sihl, Zurich, de SWIFT Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunications S.G., La Hulpe (Belgique), ainsi que les actions d'une société résultant de la fusion de deux sociétés qui avaient été constituées lors de la fondation du Centre d'études de Gerzensee.

## Immobilisations corporelles

### Stock de billets de banque

Les billets de banque (stock de billets neufs de la 8<sup>e</sup> émission), évalués à leur prix de revient, sont amortis au fur et à mesure de leur mise en circulation.

### Immeubles

Les immeubles sont évalués sur la base de leur prix d'acquisition, y compris les investissements qui ont été effectués. Ils sont amortis sur une période de cent ans et, s'il s'agit d'équipements et d'installations spécifiques à la Banque nationale, sur une période de dix ans.

### Autres immobilisations corporelles

Les autres immobilisations corporelles – mobilier, machines et appareils, véhicules, investissements dans le domaine de l'informatique – sont évaluées à leur prix d'acquisition, déduction faite des amortissements nécessaires sur le plan de l'exploitation. Elles sont amorties sur une période estimée d'utilisation, période qui varie entre trois et douze ans.

Les acquisitions de peu de valeur sont passées directement par le poste *Autres charges d'exploitation*.

## Chiffre 34 du bilan

### Autres actifs en millions de francs

	1998	Variation en 1998
Pièces (y compris monnaies commémoratives) <sup>1</sup>	445,9	+17,5
Espèces en monnaies étrangères	0,1	–
Comptes postaux	0,5	–0,1
Autres créances	27,9	–5,5
Autres chèques et effets (à l'encaissement)	3,1	–10,2
Valeurs de remplacement positives pour contrats à terme	2,8	–3,5
Total	480,4	–1,9

1 Pièces courantes et monnaies commémoratives que la Banque nationale acquiert auprès de la Monnaie fédérale en vue de les mettre en circulation.

## Comptes de régularisation

Les intérêts courus sur les créances résultant des prêts d'or (26,3 millions de francs), les placements de devises (886 millions), la position de réserve au FMI (19,8 millions), les moyens de paiement internationaux (1,3 million), les crédits d'aide monétaire (7 millions), les créances en francs suisses résultant de pensions de titres (7,4 millions), les titres suisses (146 millions) et les fonds de la Confédération qui ont fait l'objet d'un placement sur le marché (14 millions) sont inclus dans les postes correspondants du bilan.

## Billets en circulation

Il s'agit de tous les billets de banque détenus par le public et les banques. Les billets rappelés en 1980, mais non encore rentrés, équivalaient à 266,8 millions de francs à fin 1998, contre 276,3 millions un an auparavant. Ces coupures font partie des 2<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> émissions; la Banque nationale est tenue de les accepter à l'échange jusqu'au 30 avril 2000.

En moyenne annuelle, l'ensemble des actifs pouvant servir de couverture (art. 19 LBN) représentait 133,2% des billets en circulation, contre 220,1% en 1997. La forte diminution s'explique principalement par la modification de la structure de l'actif, qui a résulté de la révision de la LBN.

La couverture-or a diminué, sa moyenne passant de 40,9% en 1997 à 37,6% l'année suivante. Le recul est dû essentiellement aux prêts d'or qui ont réduit le stock de métal physique pouvant servir de couverture. La LBN prescrit que la couverture-or doit s'élever à 25% au moins.

L'augmentation que les billets en circulation ont enregistrée en moyenne annuelle a elle aussi contribué, mais dans une faible mesure, au repli des deux taux de couverture.

Chiffre 35 du bilan

## Couverture des billets de banque moyenne annuelle

	1998		Variation en 1998
	en millions de francs	en %	
Or	11 104,6	37,6	-3,3 points
Autres actifs pouvant servir de couverture	28 285,0	95,7	-83,5 points
dont			
Placements de devises <sup>1</sup>	23 621,0		
Position de réserve au FMI	3 447,3		
Moyens de paiement internationaux	345,8		
Créances à court terme sur débiteurs suisses	532,8		
Avances sur nantissement	17,3		
Titres suisses pouvant servir de couverture <sup>2</sup>	320,9		
Couverture totale des billets	39 389,5	133,2	-86,9 points
Billets en circulation	29 568,6		+2,0 %

1 Durée résiduelle de un ou deux ans au maximum, selon la catégorie de placement

2 Durée résiduelle de deux ans au maximum

**Comptes de virements des banques en Suisse**

Les 550 comptes de virements (fin 1997: 572) de 372 banques (407) ne sont pas rémunérés. Les avoirs en comptes de virements entrent dans les liquidités que les banques doivent détenir en vertu de la loi et servent au trafic des paiements sans numéraire en Suisse. Pour gérer les masses monétaires, la Banque nationale influe sur leur volume.

**Engagements envers la Confédération**

Les avoirs à vue de la Confédération servent aux paiements, en Suisse et à l'étranger, de la Confédération et de ses régies. Ils sont rémunérés, jusqu'à concurrence de 500 millions de francs, au taux de l'argent au jour le jour. Les dépôts à terme sont rémunérés aux conditions du marché. La Banque nationale peut placer de tels fonds sur le marché, selon les besoins de sa politique monétaire; la Confédération supporte alors le risque de crédit. Les dépôts à terme de la Confédération atteignaient 22 448 millions de francs à fin 1998, contre 8 034,5 millions un an auparavant. Entre fin 1997 et fin 1998, les fonds placés par la Banque nationale sur le marché ont augmenté, passant de 5 732,8 millions à 7 476 millions de francs.

**Comptes de virements des banques et d'institutions étrangères**

Tenus en francs suisses, les 217 comptes (142 à fin 1997) ne sont pas rémunérés. Leurs titulaires sont principalement des banques centrales et commerciales étrangères.

Pour l'essentiel, l'augmentation du nombre de ces comptes s'explique par la fusion de la SOFFEX suisse et de la Bourse à terme allemande (DTB), qui a donné naissance à Eurex. Depuis, de nombreuses banques allemandes détiennent leur propre compte de virements, ce qui leur donne accès à un compte de compensation SIC. Ainsi, les participants étrangers à Eurex sont raccordés au SECOM, le système suisse de règlement des opérations sur titres de la SEGA.

**Autres engagements à vue**

Sous ce poste figurent les comptes de dépôt des collaborateurs et des retraités, les engagements envers les institutions de prévoyance (12,5 millions de francs à fin 1998, contre 48,9 millions un an auparavant) et divers autres engagements envers le secteur non bancaire.

**Engagements en francs suisses résultant de pensions de titres**

Pour la gestion de la monnaie centrale, la Banque nationale peut aussi, par des pensions de titres, résorber des liquidités. En 1998, elle n'a recouru à cette possibilité qu'à des fins de test, au moment de l'introduction des pensions de titres.

**Engagements en monnaies étrangères**

Il s'agit d'engagements qui, dans le cadre de la gestion des placements de devises, résultent de pensions de titres (175,1 millions) ainsi que des engagements à vue, en monnaies étrangères, envers la Confédération.

	1998	Variation en 1998
Bénéfice à distribuer à la Confédération et aux cantons (au titre de l'exercice précédent)	- <sup>1</sup>	-600,0
Autres engagements	16,9	+3,1
Valeurs de remplacement négatives pour contrats à terme	248,4	-52,5
Total	265,3	-649,4

1 Depuis 1998, le bénéfice est distribué non plus au début de l'année suivante, mais immédiatement après l'Assemblée générale.

### Comptes de régularisation

Les intérêts courus sur les engagements à terme envers la Confédération (98 millions) et sur les engagements en monnaies étrangères résultant de pensions de titres (0,1 million) sont inclus dans les postes correspondants du bilan.

### Provisions

Grâce à sa forte augmentation, le produit net est sensiblement supérieur aux pertes enregistrées sur devises à la suite des fluctuations des cours et au bénéfice annuel à dégager par les comptes. Les provisions ont ainsi pu être accrues de 886,5 millions de francs. Elles atteignent le minimum fixé selon la règle adoptée pour la détermination du bénéfice (voir pages 95 s).

Chiffres 44 et 45 du bilan

	Etat à fin 1997	Attribution	Prélèvement	Etat à fin 1998	Variation en 1998
<b>Provisions</b> en millions de francs					
pour risques de marché, de crédit et de liquidité	33 842,2	886,5	-	34 728,6	+886,5
pour risques d'exploitation	450,0	22,5	0,8 <sup>1</sup>	471,7	+21,7
Total	34 292,2	909,0	0,8	35 200,4	+908,2

1 Versements opérés au cours de l'année pour couvrir les coûts de révision du Fonds en faveur des victimes de l'Holocauste/Shoah dans le besoin.

Le risque de change sur les placements de devises non couverts contre les pertes de change est le plus important parmi les risques de marché, de crédit et de liquidité. Les risques de taux d'intérêt sur les placements de devises et les titres suisses sont eux aussi substantiels. Les risques de crédit portent principalement sur des risques de règlement dans les opérations sur devises.

**Capital-actions**

Le capital-actions de la Banque nationale est resté inchangé à 50 millions de francs. Il est divisé en 100 000 actions nominatives de 500 francs et libéré à 50%.

Au cours de l'exercice, le Comité de banque a approuvé le transfert de 9 868 actions, soit 55% de moins qu'en 1997. Au 31 décembre 1998, des demandes de transfert étaient en suspens ou attendues pour 13 643 actions.

Les autres actions se répartissaient comme suit:

1 150 actionnaires particuliers possédant chacun	1 action
1 502 actionnaires particuliers possédant chacun	de 2 à 10 actions
392 actionnaires particuliers possédant chacun	de 11 à 100 actions
9 actionnaires particuliers possédant chacun	de 101 à 200 actions
14 actionnaires particuliers possédant chacun	plus de 200 actions
<hr/>	
3 067 actionnaires particuliers possédant	30 013 actions
<hr/>	
26 cantons possédant	38 981 actions
24 banques cantonales possédant	14 921 actions
40 autres collectivités et établissements de droit public possédant	2 442 actions
<hr/>	
90 actionnaires de droit public possédant	56 344 actions
<hr/>	
3 157 actionnaires possédant	86 357 actions
<hr/>	
pour mémoire: demandes de transfert en suspens ou attendues pour	13 643 actions
<hr/>	
Total	100 000 actions

Ainsi, 65% des actions étaient enregistrées au nom des cantons, des banques cantonales et d'autres collectivités et établissements de droit public, et 35% au nom d'actionnaires particuliers (70% en mains de personnes physiques et 30% en mains de personnes morales). A fin 1998, 2916 actions, soit 2,9% du capital, étaient en mains étrangères (sans droit de vote).

Etant donné le dividende maximal de 6% prévu par la loi, le cours de l'action de la Banque nationale évolue généralement comme une obligation fédérale à long terme, rémunérée à 6%. Il a fluctué entre 850 et 1460 francs au cours de l'année.

Le nombre des transactions, qui avait fortement augmenté en 1997, a fléchi nettement l'année suivante. Les demandes de transfert en suspens ou attendues se sont toutefois inscrites à un niveau élevé.

Les actionnaires détenant plus de 5% des voix ou plus de 5000 actions nominatives étaient les suivants:

	Nombre d'actions		Quote-part de participation	
	1998	Variation en 1998	1998	Variation en 1998
Canton de Berne	6 630	–	6,63%	–
Canton de Zurich	5 200	–	5,20%	–

### Fonds de réserve

Du bénéfice de l'exercice 1997, un montant de 1 million de francs – le maximum prévu par la loi – a été attribué au fonds de réserve qui a ainsi passé à 63 millions de francs.

Chiffre 47 du bilan

### Bénéfice annuel – Détermination et distribution

L'établissement du bénéfice tient compte des particularités de l'institut d'émission. La Banque nationale doit être en mesure de remplir ses tâches constitutionnelles, sans avoir à atteindre un certain volume de recettes. C'est pourquoi elle ne distribue pas intégralement son excédent de recettes, mais constitue les provisions qui sont nécessaires à la couverture non seulement des risques habituels d'exploitation, mais aussi des risques sur le plan macroéconomique. Les provisions servent d'abord à accroître les réserves de devises. Ces dernières permettent à la Banque nationale d'intervenir sur le marché des changes en cas de faiblesse du franc. En outre, elles renforcent la capacité de résistance de l'économie suisse face à des crises internationales. Le besoin de réserves de devises dépend de la taille de l'économie nationale et de l'importance des relations que celle-ci entretient avec l'étranger.

Chiffre 48 du bilan et du compte de résultat

Aussi la convention passée le 24 avril 1998 entre la Banque nationale et le Département fédéral des finances au sujet de la distribution des bénéfices de l'institut d'émission reprend-elle la règle selon laquelle les provisions doivent augmenter au même rythme que le produit national brut nominal. En pourcentage, l'accroissement à donner aux provisions est égal à la moyenne des taux annuels de progression que le produit national brut a enregistrés, en termes nominaux, pendant les cinq années précédentes. Le recours à une moyenne permet d'éviter des corrections ultérieures ainsi que de fortes fluctuations annuelles.

Le surplus au sens de l'article 27, 3<sup>e</sup> alinéa, lettre b, de la loi sur la Banque nationale est déterminé après les autres attributions prévues dans la loi (art. 27, al. 1, 2 et 3, let. a LBN). Un tel surplus est disponible si le volume réellement atteint par les provisions dépasse le montant visé. Pour assurer une meilleure stabilité de la distribution annuelle à la Confédération et aux cantons, la convention susmentionnée a introduit une nouvelle règle qui veut que le montant de la distribution soit fixé à l'avance, pour une période quinquennale, sur la base d'une prévision des recettes. Ainsi, elle prévoit que, de 1999 à 2003, un

montant de 1,5 milliard de francs sera versé chaque année à la Confédération et aux cantons. Ces distributions seront faites à partir des excédents de recettes des exercices 1998 à 2002, mais aussi du surplus disponible à fin 1997 (différence entre le montant atteint par les provisions et le niveau visé). Si ces excédents et ce surplus ne suffisent pas à couvrir les distributions convenues, la Banque nationale est prête à laisser ses provisions passer temporairement au-dessous du niveau visé, afin de pouvoir distribuer malgré tout le montant de 1,5 milliard de francs. Les provisions ne devront toutefois pas tomber au-dessous de 60% du niveau visé. Si besoin est, la distribution devra être réduite, voire interrompue, au cours de la période quinquennale.

### Accroissement à donner aux provisions ainsi que calcul du surplus disponible et de la distribution

	Croissance du PNB nominal	Provisions à la fin de l'année		Surplus disponible	Distribution
		en millions de francs			
	en % (moyenne de la période) <sup>1</sup>	Montant visé	Montant enregistré avant distribution <sup>2</sup>		
	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (2)	(5)
1995	4,8 (1989-93)	23 608,4	23 750,6	142,2	142,2
1996	3,7 (1990-94)	24 481,9	32 062,3	7 580,4	1 057,8 <sup>3</sup>
1997	2,9 (1991-95)	25 191,9	34 892,2	9 700,3	600,0
1998	1,8 (1992-96)	25 645,4	36 700,4	11 055,0	1 500,0
1999	1,9 (1993-97)	26 132,7			

1 Les données afférentes au produit national brut nominal sont constamment révisées. Les taux de croissance indiqués dans le tableau s'écartent par conséquent très faiblement de ceux qui sont calculés sur la base des données les plus récentes à disposition.

2 Correspond, après déduction de la distribution à la Confédération et aux cantons, au poste du bilan «Provisions».

3 Distribution maximale de 600 millions de francs, plus 457,8 millions (différence entre le surplus maximal pouvant être distribué, soit 600 millions, et le montant de 142,2 millions effectivement distribué pour l'exercice 1995).

## 3.5 Commentaire des opérations hors bilan

	1998 en millions de francs	Variation en 1998 en millions de francs
<b>Engagements conditionnels</b>		
Accréditifs <sup>1</sup> (couverts par des avoirs réservés à cet effet)	7,8	+2,4
<b>Limites ouvertes (parts encore disponibles)</b>		
Accord bilatéral («two-way-arrangement») avec le FMI <sup>2</sup>	14,8	-27,6
Accords généraux d'emprunt (AGE) et nouveaux accords d'emprunt (NAE) <sup>3</sup>	2 550,0	+546,3
Facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR II) <sup>4</sup>	81,6	-79,2
Promesse de substitution accordée à la Banque des Règlements Internationaux (BRI) <sup>5</sup>	344,3	+344,3
Accords de swap <sup>6</sup> :		
Banque de Réserve fédérale de New York	-	-5 819,6
Banque du Japon	2 422,0	+182,8 <sup>7</sup>
Banque des Règlements Internationaux (BRI)	-	-872,9
<b>Engagements de versement</b>		
Actions nominatives BRI <sup>8</sup>	111,0	-7,6
<b>Opérations fiduciaires</b>		
Placements fiduciaires de la Confédération	323,8	+171,4

	Valeur nominale en millions de francs	Valeur brute de remplacement en millions de francs	
		positive	négative
<b>Contrats à terme</b>			
sur métaux précieux <sup>9</sup>	9,3	-	-
sur devises <sup>10</sup>	13 028,3	2,8	248,4
sur instruments de taux d'intérêt <sup>11</sup>	4 292,4	0,0	0,0
<b>Total</b>	<b>17 330,0</b>	<b>2,8</b>	<b>248,4</b>

1 Liés principalement à des aides au développement fournies par la Confédération.

2 Engagement de la Banque nationale d'acheter des DTS, contre devises, jusqu'à concurrence d'une limite maximale de 200 millions de DTS et de céder, contre devises, les DTS acquis (voir page 86).

3 Ligne de crédit de 1557 millions de DTS au total (dont 1020 millions de DTS au maximum au titre des AGE) en faveur du FMI, pour cas particuliers, sans garantie de la Confédération (voir pages 58 et 87).

4 Ligne de crédit limitée dans le temps en faveur du compte de fiducie FASR II au FMI (voir pages 57s et 87).

5 Promesse de substitution portant sur 250 millions de dollars, accordée à la BRI pour un crédit d'aide monétaire au Brésil; elle est assortie d'une garantie de la Confédération (voir page 59).

6 Accord bilatéral conclu avec la Banque du Japon pour des aides monétaires mutuelles dans des situations exceptionnelles; l'accord porte sur l'échange, limité dans le temps, de francs contre

200 milliards de yens au maximum. Les accords passés avec la Banque de Réserve fédérale de New York (4 milliards de dollars) et la BRI (600 millions de dollars) ont pris fin en 1998.

7 Variation due exclusivement à l'évolution des cours de change.

8 Les actions de la BRI sont libérées à raison de 25%. L'engagement de versement étant calculé en francs-or, son montant dépend fortement de l'évolution du prix de l'or. La variation est due exclusivement à la baisse du prix de l'or.

9 Résultant de prêts d'or, évalués au prix officiel de fr. 4 595,74 le kilogramme.

10 Résultant d'opérations à terme (essentiellement des swaps) et d'opérations au comptant, passées valeur en 1999.

11 Résultant d'opérations au comptant, passées valeur en 1999.

## 4 Résolutions du Conseil de banque à l'Assemblée générale des actionnaires

Sur proposition du Comité de banque, le Conseil de banque a approuvé, à sa séance du 5 mars 1999, le 91<sup>e</sup> rapport de gestion présenté par la Direction générale et destiné au Conseil fédéral ainsi qu'à l'Assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil fédéral a approuvé, le 24 mars 1999, le rapport et les comptes annuels conformément à l'article 63, chiffre 2, lettre i, de la loi sur la Banque nationale. La Commission de contrôle a déposé, le 5 février 1999, le rapport prévu à l'article 51, 2<sup>e</sup> alinéa, de ladite loi.

Le Conseil de banque soumet à l'Assemblée générale les résolutions suivantes<sup>1</sup>:

1. L'Assemblée approuve le présent rapport de gestion, ainsi que les comptes annuels pour 1998.
2. L'Assemblée donne décharge aux organes de l'administration de leur gestion pendant l'exercice écoulé.
3. Le bénéfice de fr. 1 507 998 949,60 résultant du bilan sera réparti comme suit:

attribution au fonds de réserve (art. 27, 1 <sup>er</sup> al. LBN)	fr.	1 000 000.--
versement d'un dividende de 6 % (art. 27, 2 <sup>e</sup> al. LBN)	fr.	1 500 000.--
versement à l'Administration fédérale des finances		
en faveur des cantons: fr. 0,80 par tête de population (art. 27, 3 <sup>e</sup> al., let. a LBN)	fr.	5 498 949,60
en faveur de la Confédération et des cantons (art. 27, 3 <sup>e</sup> al., let. b LBN)	fr.	1 500 000 000.--
		<hr/>
	fr.	1 507 998 949,60

<sup>1</sup> Pour les résolutions concernant les élections au Conseil de banque et à la Commission de contrôle, voir pages 68 et 70.

## 5 Rapport de la Commission de contrôle à l'Assemblée générale des actionnaires

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commission de contrôle, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de la Banque nationale suisse pour l'exercice arrêté au 31 décembre 1998. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages ainsi qu'en nous fondant sur le rapport de révision d'ATAG Ernst & Young SA. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les recommandations relatives à la présentation des comptes (RPC), mais aussi avec les particularités de la Banque nationale suisse, la banque centrale de la Suisse, investie du monopole des billets de banque, particularités qui sont commentées dans l'annexe aux comptes annuels et auxquelles nous vous renvoyons.

En outre, la comptabilité et les comptes annuels ainsi que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan sont conformes aux dispositions de la loi sur la Banque nationale et du code des obligations.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Berne, le 5 février 1999

La Commission de contrôle

**Peter Blaser**

Président

**Hans Michel**

Vice-président

**Kaspar Hofmann**

Expert-comptable dipl.  
Réviseur responsable